

# CAPTTVTY – Enregistrer la télé sur son PC

Certaines émissions TV sont intéressantes à exploiter en classe. Bien sûr, il reste le « bon vieux » magnétoscope. Toutefois, celui-ci tend, lentement mais sûrement, à disparaître. Heureusement, certains logiciels, tel Captvty, permettent d'enregistrer ces émissions.

## Télécharger et installer Captvty

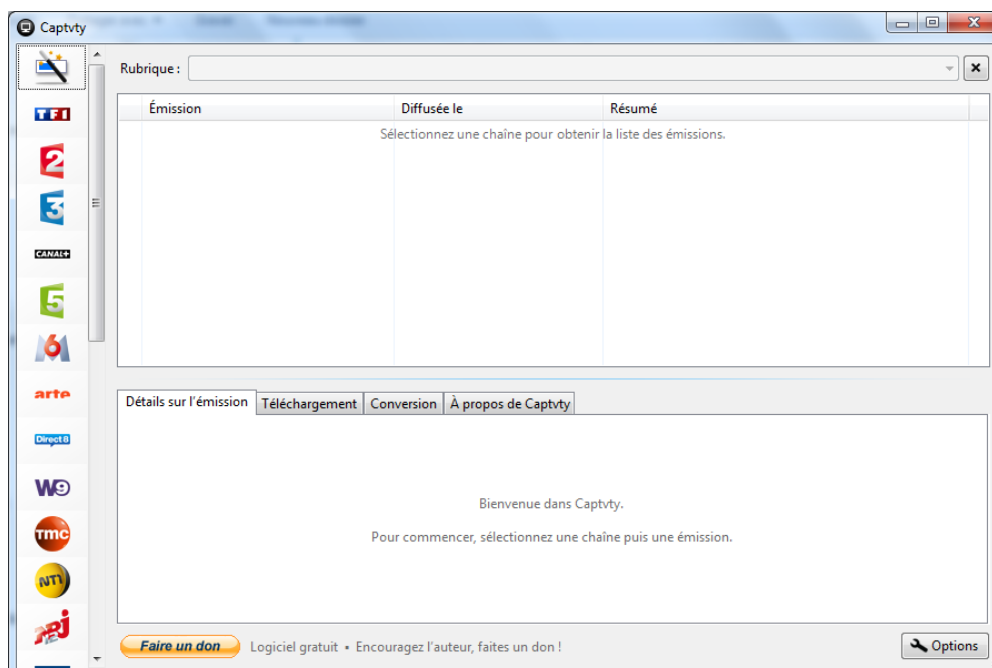
Accéder au site <http://captvty.fr/> et cliquez sur « Télécharger »

Attention ! Ce logiciel n'est actuellement disponible qu'en version Windows.



Il s'agit d'un logiciel gratuit mais qui nécessite Microsoft Windows ainsi que Microsoft.NET Framework 4. (voir en fin de document). En général, cette fonctionnalité est intégrée directement dans votre système d'exploitation.

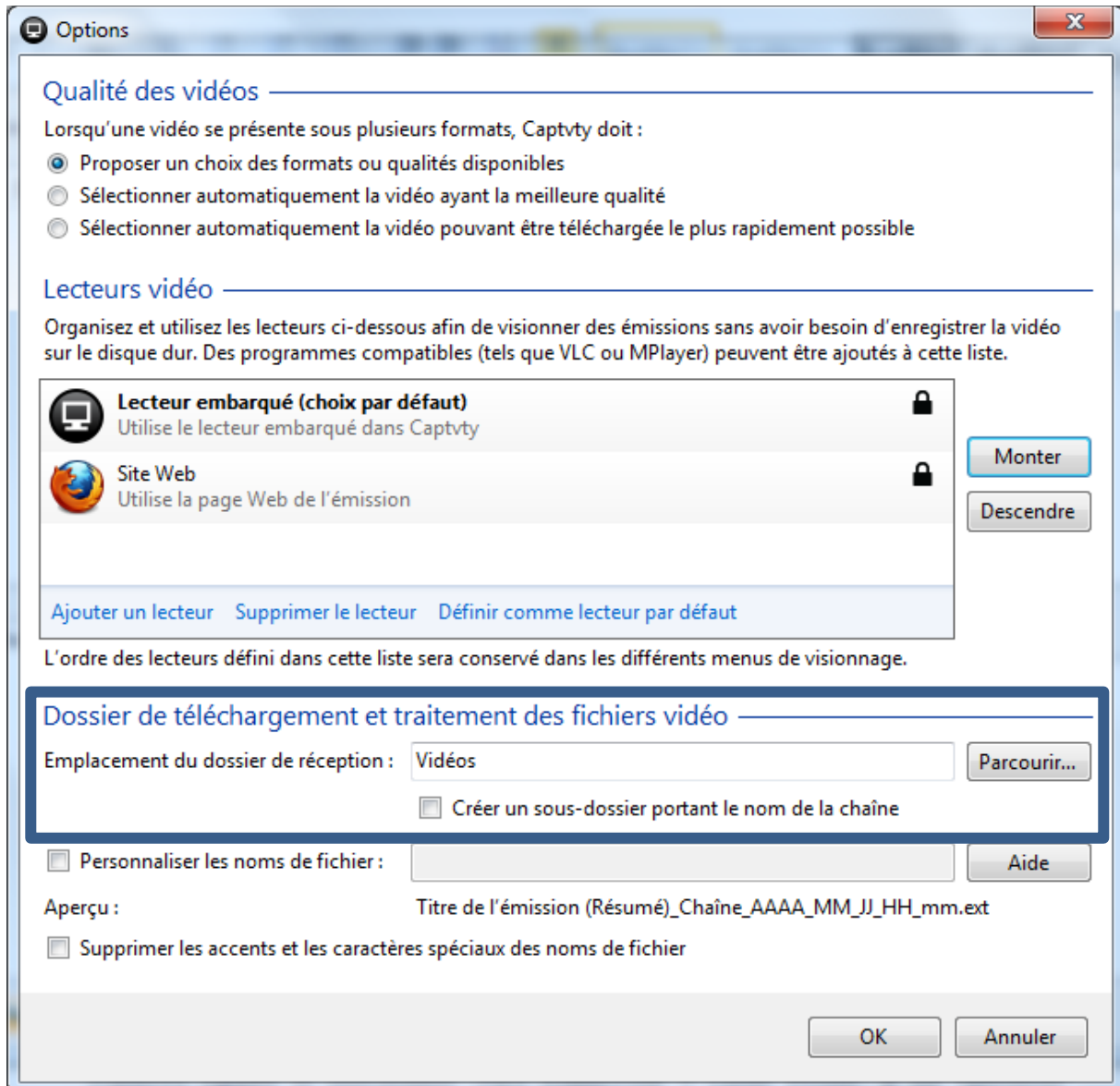
Décompressez le dossier contenant Captvty et double-cliquez sur Captvty.exe.



## Paramétrer Captvty

A l'ouverture du logiciel, vous pouvez modifier certains paramètres.

Il est intéressant de définir le dossier dans lequel vous stockerez vos vidéos. A l'ouverture de Captvty, cliquez sur « Options »



Sous « Dossier de téléchargement », sélectionnez « Parcourir » et indiquez un emplacement où les fichiers seront téléchargés.

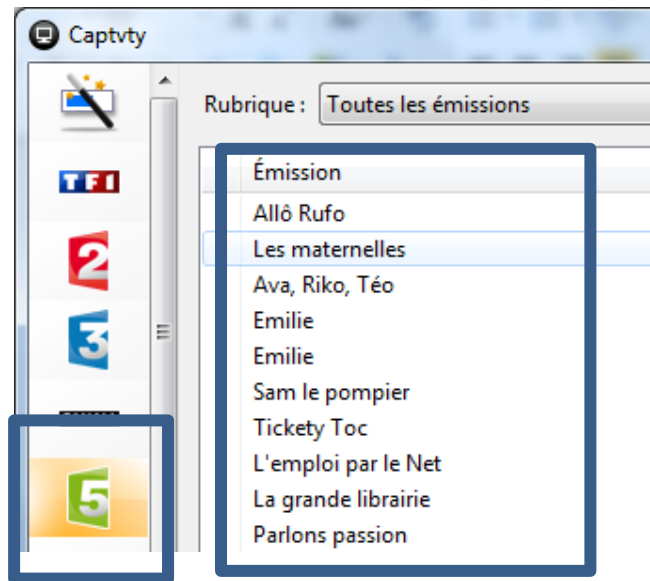
Prévoyez un espace volumineux car les vidéos téléchargées sont souvent lourdes (+/- 400Mo pour une heure d'émission) et occupent donc de la place sur le disque dur.

Vous pouvez également cocher la case « Créer un sous-dossier portant le nom de la chaîne » pour trier vos vidéos selon ce critère.

## Choisir son programme

Dans la fenêtre principale, vous trouverez à gauche une liste des chaînes disponibles. Cliquez sur le logo de celle qui vous intéresse. Un choix d'émissions à visionner/télécharger s'affiche alors dans la fenêtre du haut.

Certaines émissions/séries sont uniquement accessibles dans le pays dans lequel la chaîne diffuse ses programmes. Exemple : une émission de France3 peut ne pas être accessible en Belgique. Toutefois, une large gamme de programmes est accessible, peu importe le pays.

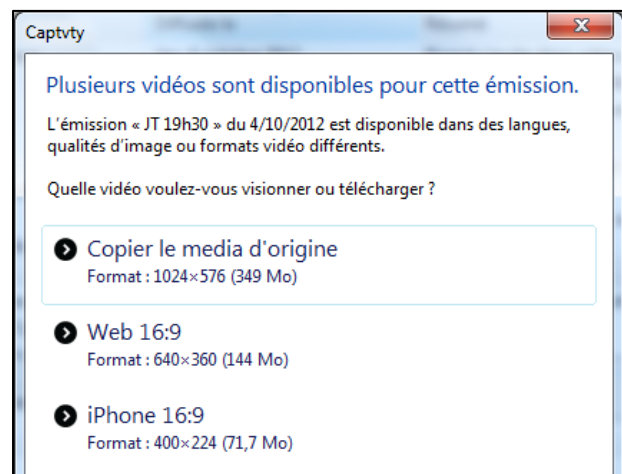


## Enregistrer une émission

Lorsque vous avez choisi l'émission qui vous intéresse, cliquez sur « Télécharger ». Une fenêtre s'ouvre et vous propose différents choix : qualité (haute définition, standard), langue, etc. Il vous suffit de faire votre choix et de lancer le téléchargement.

Ce dernier peut être suivi en cliquant sur l'onglet « Téléchargement ». Il est possible d'en lancer plusieurs simultanément.

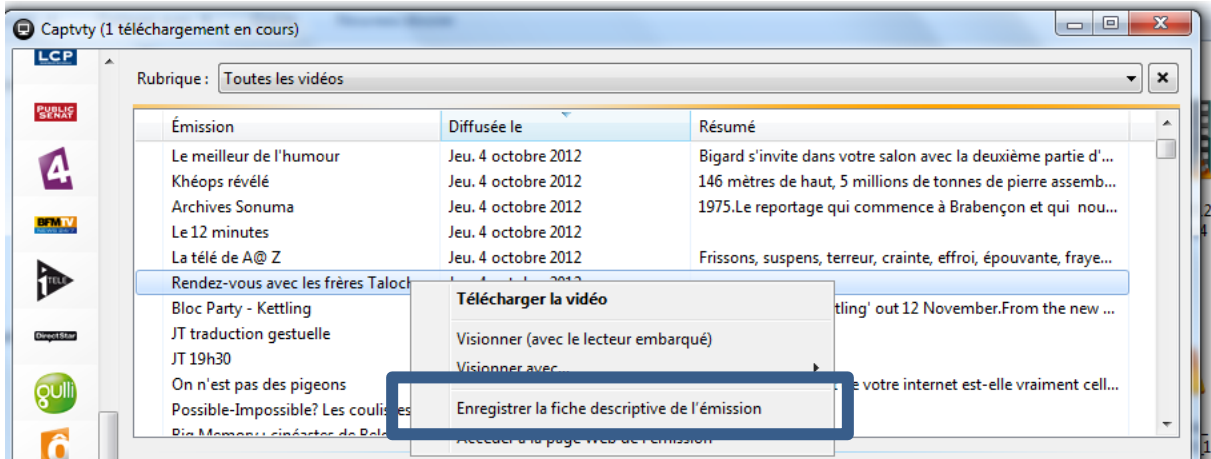
Vous pouvez également simplement visionner la vidéo, en streaming. Cliquez alors simplement sur « Visionner ».



Détails sur l'émission		Téléchargement	Conversion	À propos de Captvty			
Émission	Format	Avancement	Reçu	Débit	Restant	Taille	
JT 19h30	MP4	1 %	2,23 Mo	2,11 Mo/s	04:30	349 Mo	

## Enregistrer la fiche descriptive de l'émission

Il est parfois utile de conserver une description de l'émission. Pour ce faire, cliquez-droit sur le nom de l'émission et choisissez « Enregistrer la fiche descriptive de l'émission ». Un fichier texte se télécharge automatiquement dans le dossier prévu pour recevoir les émissions.



### Complément d'enquête

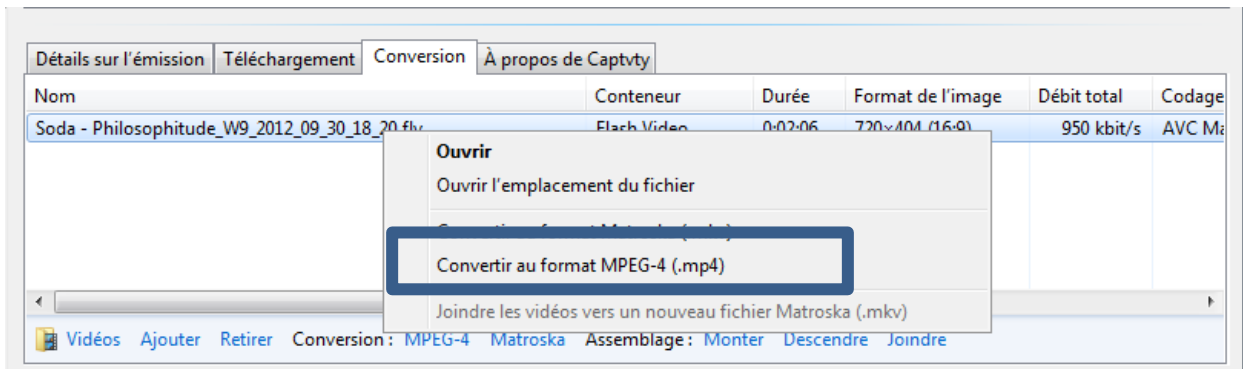
Diffusé sur France 2 le jeudi 4 octobre 2012 à 22:15 - Durée : 58 min.

Au sommaire : La tentation de l'exil. Enquête sur ces patrons en rébellion et sur leurs méthodes pour fuir Paris et le fisc. - Les additions du baron. Le point sur une enquête fiscale qui touche Ernest-Antoine Seillière. - La défisc était trop belle. Des escrocs ont proposé à des contribuables de fausses défiscalisations.

On les retrouve en Belgique, en Suisse ou à Londres, ils partent en famille ou déménagent carrément leur entreprise. Enquête sur ces patrons en rébellion et sur leurs méthodes pour fuir Paris et le fisc.

## Convertir une vidéo

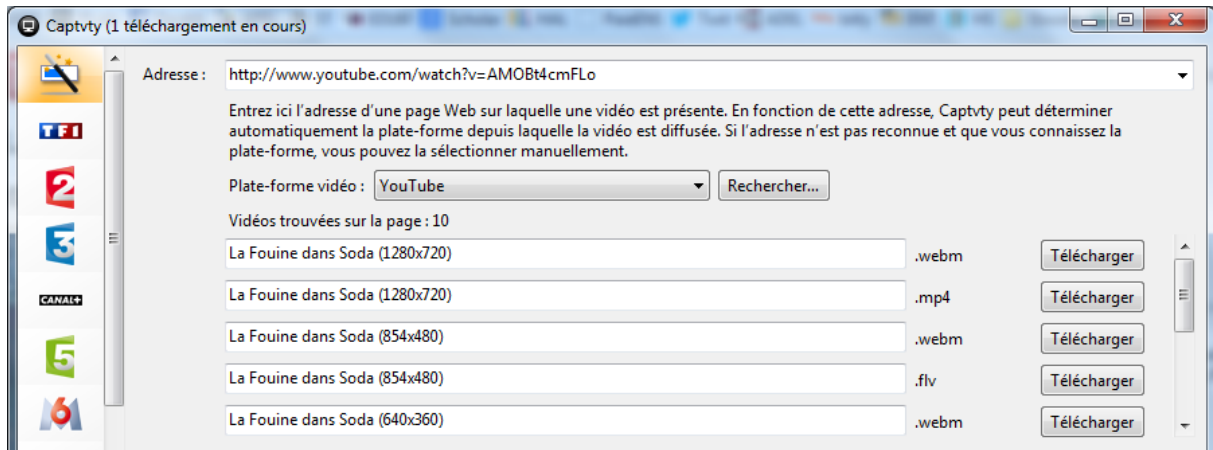
Une fois la vidéo téléchargée, il est possible de la convertir. En effet, nombre d'entre elles sont au format FLV. Si vous voulez convertir la vidéo, cliquez sur l'onglet « Conversion », sélectionnez l'émission. Faites un clic-droit et choisissez le format. Prférez le format MP4, nettement plus courant.



## Pour des vidéos en ligne

Si l'émission se trouve en ligne, sur Youtube ou DailyMotion par exemple, le logiciel peut aussi télécharger cette vidéo.

Cliquez sur l'icône représentant une baguette magique, en haut, à gauche, de la fenêtre. Copiez le lien de la vidéo dans « Adresse », indiquez la plate-forme d'où provient ce lien et cliquez sur « Rechercher ». Faites votre choix au niveau de la qualité et cliquez sur « Télécharger ».



## Comment savoir si .NET Framework 4 est installé ?

Microsoft .NET Framework 4 regroupe plusieurs technologies de programmation permettant de concevoir des applications évoluées.

Microsoft .NET Framework 4 est publié en tant que mise à jour recommandée pouvant être installée automatiquement sous Windows Vista et Windows 7, et est publié en tant que mise à jour facultative pour Windows XP.

Sous Windows XP, vous devez exécuter manuellement Windows Update et sélectionner .NET Framework 4 Client Profile. Il est également disponible sous Windows Server 2003, Windows Server 2008 et Windows Server 2008 R2 en tant que mise à jour facultative.

Pour installer .NET Framework 4 sans passer par Windows Update, téléchargez et exécutez dotNetFx40\_Client\_setup.exe.

URL : <http://www.microsoft.com/fr-fr/download/details.aspx?id=17113>

Pour plus d'informations, consultez <http://support.microsoft.com/kb/982670/fr>



## Aspects juridiques

---

Il ne s'agit pas de piratage. Le logiciel se branche sur une liste offerte par les chaînes de télévision. Vous trouverez des émissions et quelques séries, mais justement pas de films qui, eux, nécessitent le paiement de droits supplémentaires.

Captvty interroge les sites Web des chaînes et propose une liste des vidéos qui sont en libre accès sur ces sites, exactement comme le feraient Internet Explorer, Firefox, Chrome, Safari, Opera ou n'importe quel autre navigateur. Lorsque l'utilisateur exécute le programme sur son ordinateur et choisit de visionner ou de télécharger une vidéo, l'utilisateur se connecte par l'intermédiaire du programme au site de la chaîne sélectionnée et télécharge le fichier correspondant sur son ordinateur, en suivant simplement le lien d'accès à la vidéo proposé par ledit site.

En cela, il n'y a ni reproduction ni mise à la disposition du public sur Captvty.fr d'œuvres protégées par le droit d'auteur. Le contenu qui peut ainsi être téléchargé provient en effet exclusivement des sites interrogés. Il s'agit bien du contenu que les chaînes de télévision mettent elles-mêmes à la disposition du public et qui peut être consulté directement par les internautes.

Du point de vue juridique, Captvty est donc un outil légal. En effet, dans l'utilisation de Captvty et des autres logiciels similaires, le copiste et l'usager sont incarnés dans la même personne et donc l'internaute exerce lui-même son droit à l'exception de copie privée, les trois conditions suivantes étant réunies :

- le copiste et l'usager doivent être la même personne : « [La copie] doit être faite par le copiste pour son usage propre » ;
- la copie doit être faite pour un usage personnel et rester dans un cadre familial ;
- la copie ne doit pas générer d'activité lucrative de la part du copiste.

Concernant son utilisation dans le cadre scolaire, je vous invite à consulter la fiche « Droits d'auteur et de diffusion dans le cadre scolaire »

### Sources :

- × <http://captvty.fr/>
- × Sciences et Vie Junior, n°277, Octobre 2012

**Tags :** télévision, télécharger, logiciel, vidéo